

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 07 novembre 2022

Le Conseil Municipal, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à vingt-heures, sur convocation en date du 28 octobre 2022 adressée par le Maire, Monsieur Jean-François CHABOLLE.

Étaient présents : Jean-François CHABOLLE, Maire, Annie AMBERMONT, 1^{ère} adjointe, Joëlle DEBRAINE, 2^{ème} adjointe, Robert BERTEIGNE, Sandra BOUCHOUX, Michel DENIS, Bruno GRÉGOIRE, Émilie LACOTTE, Conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Philippe CLATOT, Jean-Pierre MOËNNE-LOCCOZ, Jean-Claude MONTEIRO et Karine PENIN

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Madame Sandra BOUCHOUX est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

N° 30/2022/7.2

Institution du reversement obligatoire de la part communale de taxe d'aménagement

31/2022/5.2

Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable du SIVOM du Gâtinais.

Adoption du rapport 2021.

N° 32/2022/7.1

Modification des statuts : retrait de la compétence optionnelle « COSEC » et restitution à la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne.

Accord de la commune : modification des statuts du SIVOM avec retrait de la compétence optionnelle « COSEC : travaux liés au bâtiment ou aux abords, l'utilisation du gymnase, animations sportives ou autres autour du gymnase, conduites directement par le SIVOM ou en partenariat avec des associations » des statuts du SIVOM et restitution à la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne (CCBG)

N° 33/2022/7.1

Modification budgétaires n° 4

Adopté à l'unanimité des présents

Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » (violence faite aux femmes, discrimination) et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal

La Commune de Vallery ne se porte pas volontaire pour désigner un élu relais.